

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 12 Mars 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 63/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le douze Mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 06 Mars 2019</p> <p>Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p>Suppléants : Anne-Laure GUILLET</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p>Absents : Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN</p> <p>Monsieur Grégoire LAFVERGES est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ENVIRONNEMENT - Attribution marché n° 2019-1 ENV - Marché de prestation de service pour l'enlèvement, le transport, et la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 3 déchetteries de la Communauté de Communes Usse et Rhône

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour **l'enlèvement, le transport, la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 3 déchetteries** de la Communauté de communes a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure formalisée soumise aux dispositions du Décret n° 2016 - 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'ordonnance n° 2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 21 décembre 2018 pour une remise des offres fixée au plus tard lundi 4 février 2019

Le marché est conclu pour une durée d'un an à partir du 01/04/2019 et renouvelable 3 fois (échéance maximale du contrat 31/03/2023).

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 14 février 2019 à 19h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir le prestataire suivant :

- **SA EXCOFFIER Frères**
Centre de tri-74350 Villy le Pelloux
info@excoffierrecyclage.com
04 50 08 30 20

Le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre ainsi que le rapport d'analyse des offres sont joints à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.